

LE SOU MÉDICAL

INFORMATION RELATIVE A LA PRISE EN COMPTE

DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

DES CRITERES RELATIFS AU RESPECT D'OBJECTIFS SOCIAUX,

ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE

ET SUR LES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR CONTRIBUER

A LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

Conformément au décret 2015-1850 du 29 décembre 2015 pris en application de l'article L 533-22-1 du Code monétaire et financier, les entreprises d'assurance et les mutuelles sont tenues de présenter une information sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

Nous vous présentons les informations générales relatives aux critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance pour le groupe MACSF dont fait partie votre mutuelle.

a) Démarche générale

La prise en compte par le Groupe MACSF des critères ESG (Environnementaux, Sociaux, Gouvernance) s'inscrit dans une démarche d'intégration des principes du Développement Durable dans la gestion de ses placements. Cette démarche est récente et sa mise en œuvre sera progressive. Elle répond à une double préoccupation : le respect de notre obligation d'agir au mieux des intérêts de nos sociétaires et celui du respect des valeurs mutualistes. C'est dans cette optique que nous avons choisi dans notre politique d'investissement d'exclure les titres des entreprises appartenant au secteur du tabac.

L'analyse ESG est pour nous un complément de l'analyse financière traditionnelle; elle l'enrichit en apportant un éclairage sur des questions dont l'importance va croissante au sein du Groupe. En effet, les enjeux ESG auxquels sont confrontés les émetteurs, selon la réponse qu'ils apportent, peuvent impacter leur capacité à produire, la valeur matérielle ou immatérielle de leurs actifs, et les exposer à des risques d'ordre réglementaire entrainant le paiement d'amendes ou de taxes.

Depuis de nombreuses années, le Groupe MACSF traduit par son engagement auprès de la Fondation MACSF sa volonté de contribuer à l'amélioration de la relation de communication patient/soignant et son respect des valeurs sociales et humaines.

b) Initiatives nationales, chartes et labels

Le Groupe MACSF est membre de la Fédération Française de l'Assurance. La Charte Développement durable de la FFA date de 2009 et a été l'une des premières parmi les chartes de branche. La FFA est signataire du Paris Pledge for Action. La FFA est également signataire des déclarations des acteurs de la place de Paris en 2015 et 2016.

Le Groupe MACSF est membre de l'Association Française des Investisseurs Institutionnels (AF2i) et à ce titre participe aux échanges de bonnes pratiques ESG dans le cadre de l'association professionnelle.

Le Groupe MACSF ne souscrivant à des OPCVM actions que dans une optique de diversification, notamment géographique (hors Europe) ne détient pas dans ses actifs de fonds ayant le label ISR.

c) Communications

Ce rapport est disponible sur le site du Groupe MACSF (www.macsf.fr) auquel les sociétaires ont accès.

d) Evaluation ESG

Le Groupe MACSF est conscient que les questions Environnementales, Sociales et de Gouvernance constituent des risques nécessitant un suivi.

L'analyse ESG de notre portefeuille de valeurs mobilières nous permet d'identifier les différents niveaux de pratique de RSE des émetteurs. S'agissant d'une première étape dans la démarche d'appropriation des sujets ESG par notre groupe, et en l'état actuel des méthodologies disponibles sur le marché qui ne permettent pas de quantifier les risques liés aux questions ESG, nous avons décidé d'effectuer un suivi de la qualité ESG de notre portefeuille et de sensibiliser progressivement la Direction Financière.

L'analyse du portefeuille selon des critères ESG, est présentée et discutée aux différents comités financiers. De plus, les gérants d'actifs de notre société étudient un rapport mensuel fourni par le pôle ISR d'une société de gestion d'actifs (OFI Asset Management) sur les controverses portant sur le comportement des émetteurs qui composent notre portefeuille (titres actions et obligataires détenus en direct). En cas de controverses particulièrement graves ou répétées sur une valeur, le gel de l'investissement ou le désinvestissement pourront être décidés.

Classes d'actifs

Les investissements en actifs financiers font l'objet d'une évaluation ESG sous réserve de disponibilité des informations et de l'existence de méthodologies. Pour cette première évaluation, le périmètre analysé comprend les investissements en valeurs mobilières directes (actions, obligations). Depuis 2013, plusieurs investissements en obligations vertes («green bonds» EDF ou Tennet) dédiés au financement de projets d'efficacité énergétique et de développement d'énergies renouvelables ont par ailleurs été initiés.

Pour l'acquisition et la gestion de ses Actifs Immobiliers, le Groupe MACSF applique aussi progressivement une approche basée sur les critères ESG.

A ce titre, elle intègre des critères extra-financiers dans l'analyse et la sélection des actifs de la poche immobilière qui visent à concilier les performances économiques et les impacts sociaux et environnementaux. Les actifs sont analysés par l'équipe d'Acquisition et par l'équipe de Gestion sous l'ensemble de ces aspects.

Ainsi en 2016 les Biens Immobiliers acquis, ou en cours d'acquisition, étaient pour la plupart neufs et labellisés:

- Le Virage/Marseille : immeuble de bureau (12.000m2) : BREAM Excellent
- 4 Résidences Services Séniors : RT 2012

En terme Sociétal les acquisitions en cours (VEFA) de Résidences Services Séniors participent aux efforts des institutionnels pour offrir un cadre de vie agréable aux anciennes générations.

e) Stratégie d'engagement auprès des sociétés de gestion

Le Groupe MACSF, conformément aux dispositions du décret a décidé d'engager cette année le dialogue avec les sociétés de gestion pour connaitre leur niveau de prise en compte des critères ESG (politiques d'engagement, signataire des PRI,...). Ces éléments sont intégrés dans l'appréciation générale que réalise le Groupe dans le cadre des délégations de gestion.

f) Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

Le Groupe, conformément aux dispositions du décret a décidé d'engager cette année le dialogue avec les sociétés présentes en portefeuille et présentant des faiblesses sur certains aspects ESG.

g) Politique de vote

Les décisions relatives à l'exercice ou non des droits de vote ainsi qu'à la nature du vote dépendent directement des gestionnaires financiers.

Ceux-ci s'appuient sur l'expertise et les outils développés par la société Institutional Shareholder Services (ISS) tout au long du processus d'exercice de ses droits de vote :

- La prise de connaissance des assemblées générales se fait grâce aux informations fournies par ISS, mais également par la presse spécialisée, les intermédiaires financiers, les émetteurs...
- Dans le cadre du contrat signé avec le Groupe MACSF, ISS met à disposition de la gestion financière ses documents de recherche qui analysent les résolutions soumises aux AG et formulent des recommandations en accord avec sa politique de vote.

D'une manière générale, le Groupe MACSF vote aux assemblées générales des sociétés dont elle détient une participation au capital considérée comme significative, soit supérieure à 1 %. En deçà de ce seuil, le Groupe MACSF considère que l'impact de son vote est trop limité pour justifier un exercice systématique de ses droits de vote. Néanmoins, cette règle n'est pas absolue et les gérants financiers peuvent décider de participer à n'importe quelle assemblée générale dès lors que la nature des résolutions proposées leur paraît importante (résolution litigieuse ou affectant profondément la structure de la société émettrice...).

Dans tous les cas, les gérants actions se laissent toute latitude pour déterminer de l'opportunité ou non de voter à une AG donnée.

Votre entité faisant partie d'un groupe présentant des comptes combinés, les informations relatives à la prise en compte par le groupe des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans sa politique d'investissement sont présentées de façon agrégée pour l'ensemble du Groupe dans le rapport annuel des comptes combinés établis par MACSF SGAM.